Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

éduscol

Concours général des lycées session 2016

Procédure d'inscription

À l'attention des ambassades

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.
Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable du Directeur général de l'enseignement scolaire.
La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code la propriété intellectuelle.

Novembre 2015

Procédure d'inscription au Concours général des lycées Session 2016

À l'attention des ambassades

Les correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades veilleront à informer les agents des établissements français à l'étranger des points suivants.

La note de service n° 2015-169 du 20 octobre 2015 portant organisation du concours général des lycées session 2016, parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°42 du 12 novembre 2015, précise les conditions d'inscription au concours général des lycées session 2016.

Les inscriptions s'effectuent sur le site http://eduscol.education.fr/cgweb **du mardi 1er décembre 2015 au mardi 5 janvier 2016 (à minuit, heure de Paris)**.

1. Pré-inscription des établissements et inscription des candidats

A) Pré-inscription des établissements

La pré-inscription des établissements se déroule du mardi 1er décembre 2015 au mardi 5 janvier 2016.

- **Etablissements ayant inscrit des candidats lors d'une session antérieure**

  Ces établissements sont déjà pré-inscrits. Ils n'ont aucune demande spécifique à formuler.

- **Etablissements n'ayant jamais inscrit de candidats**

  Afin de pouvoir inscrire des candidats, ces établissements doivent obligatoirement être pré-inscrits dans l'application CGWeb par la cellule informatique de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. À cette fin, ils en font la demande par courriel à l'adresse suivante : linsay.belair@education.gouv.fr.

B) Inscription des candidats

Les inscriptions des candidats se font dans les établissements du mardi 1er décembre 2015 au mardi 5 janvier 2016 (à minuit, heure de Paris).

Une notice de procédure d'inscription est mise à disposition des établissements sur le site Eduscol.

Les correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades peuvent consulter le suivi des inscriptions sur le site http://eduscol.education.fr/cgweb.

2. Diffusion des mots de passe permettant d'accéder à CGWeb

Fin novembre 2015, les correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades reçoivent de la DGESCO un courriel leur indiquant leur identifiant de connexion et leur mot de passe pour la session 2016.

En utilisant ces informations, ils se connectent sur le site http://eduscol.education.fr/cgweb.

Ils disposent alors à l'écran de la liste des établissements scolaires français qui leur sont rattachés et des mots de passe correspondants.

Exemple de page à l'écran :

(*Déconnexion* de Madame Anna EXEMPLE)

Correspondant « Affaires étrangères »

Ambassade de France en Antarctique

Concours général des LYCEES

Lycées français à l'étranger

Liste des lycées pré-inscrits | Envoi groupé de mots de passe

Merci de signaler toute anomalie d'affectation d'établissement à votre représentation diplomatique.

Merci de signaler toute erreur d'identité.

Liste des lycées pré-inscrits - Concours général des lycées

Lycée XXXXX- de XXXXXX (0990123Z)	
Monsieur Claverie Pierre	
Titre :	Proviseur
Mèl :	ce.0990123Z@ac-XXXXX.fr
envoi d'un mèl manuel	
Tél :	-
Fax :	
Nom de connexion :	**0990123Z**
Mot de passe :	**99XYZYXY**
Envoi du mot de passe par courriel	

Éditer la fiche de cet établissement

Total : 1 établissement pré-inscrit

Après avoir vérifié l'identité du correspondant en établissement scolaire, les correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades diffusent aux établissements leur identifiant de connexion et leur mot de passe.

En cas de changement du correspondant en établissement scolaire, la fiche associée peut être modifiée, après avoir cliqué sur le lien *« éditer la fiche de cet établissement »*.

Exemple de page à l'écran :

(*Se déconnecter* - Madame test)

Correspondant « Affaires étrangères »

Ambassade de France en Antarctique

Concours général des LYCÉES

Lycées français à l'étranger

Liste des lycées pré-inscrits | Envoi groupé de mots de passe

Merci de signaler toute anomalie d'affectation d'établissement à votre représentation diplomatique.

Merci de signaler toute erreur d'identité.

Édition de la fiche sélectionnée

Civilité	Monsieur
Nom	Claverie
Prénom	Pierre
Titre	Proviseur
RNE (+ Clé)	0990123 Z Vérifier dans l'annuaire UAI (ex-RNE)
Téléphone du standard	
Téléphone du poste	-
Fax	
Mèl	ce.0990123Z@ac-XXXXX.fr

Enregistrer les modifications

3. Validation des candidatures

Une fois les candidatures saisies, les établissements retournent les fiches de confirmation d'inscription aux correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades le **mercredi 13 janvier 2016 au plus tard**.

Les fiches non revêtues des trois signatures ne sont pas recevables.

Les candidatures proposées par les établissements scolaires sont ensuite validées par les correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades le **jeudi 21 janvier 2016 au plus tard**.

Cette date doit être impérativement respectée dans la mesure où la DGESCO procédera à l'extraction sur l'application CGWeb des candidatures définitives validées par les ambassades le **vendredi 22 janvier 2016**.

NB : la procédure d'envoi d'un état des candidatures par fax à la DGESCO est supprimée.

Après vérification de l'ensemble des candidatures, les correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades peuvent télécharger les listes de candidatures validées sur le site http://eduscol.education.fr/cgweb, afin d'établir les convocations des candidats et d'éditer la liste officielle des candidats de leur pays, qu'ils rendent publique.

À noter : cas particulier des candidats du Centre national d'enseignement à distance

Le centre de Rennes du CNED est habilité à présenter des candidats.
L'application génère automatiquement un *« établissement CNED »*.
Si des candidats s'inscrivent au titre de *« candidat CNED »*, les correspondants en charge du concours général des lycées dans les ambassades doivent traiter ces inscriptions comme les autres candidatures.